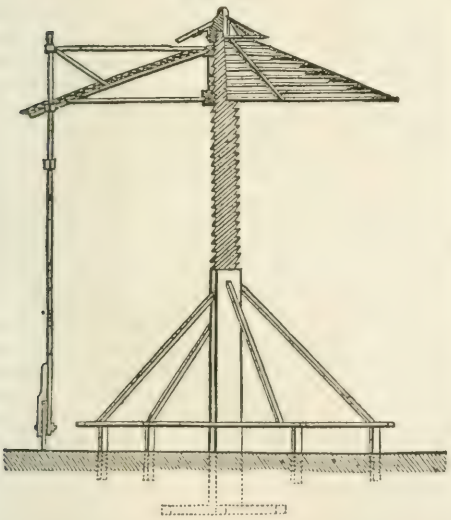
semblable à ceux que nous avons précédemment indiqués, s'élèvent 4 poteaux maintenus du haut par un châssis à peu près semblable, et au centre duquel est suspendu un toit à peu près de même genre que celui dont nous venons de parler, lequel monte et descend à volonté au moyen d'une corde qui passe dans une poulie et va se rattacher par le bas à un petit treuil fixé à l'un des poteaux. Des chevilles servent également à fixer le toit à la hauteur voulue.

M. DE PERTHUIS, en mentionnant et en recommandant ces sortes de gerbiers, avait proposé de les améliorer en leur donnant la forme circulaire. Mais il ne nous semble pas que cette forme, toujours plus coûteuse, ait ici les avantages qu'il a cru y trouver, ni qu'elle soit indispensable, soit pour les châssis et combles des gerbiers mêmes, ni pour les meules de foins. Elle est indiquée tout naturellement, il est vrai, pour les gerbes de blés et autres graminées, par la forme des gerbes mêmes, et elle permet de placer les grains à l'intérieur, de serrer parfaitement les gerbes l'une contre l'autre, etc.; mais rien n'empêche de les établir ainsi sur un châssis ou un comble carrés. Si nous ne nous trompons, en orientant ce comble de façon à ce que ses angles se trouvent tournés vers les expositions d'où les pluies fouettent le plus ordinairement, les gerbes s'en trouveraient plus complètement garanties.

Enfin, M. DE MOREL-VINDÉ, dans un Mémoire qu'il avait communiqué à l'Institut en 1811, avait proposé le *gerbier à toit mobile* (*fig.* 450). Au centre d'un châssis exhaussé

Fig. 450.



est placé un poinçon en 2 parties ; celle inférieure en bois brut, celle supérieure ronde et terminée en forme de vis de pressoir, et consolidée par de bonnes contrefiches. Par le haut du poinçon est un petit toit fixe, destiné à préserver la vis de l'infiltration des eaux de pluie. Au-dessous est un toit léger et mobile au moyen d'un double écrou, qui est mis en mouvement par une tige verticale, au bas de laquelle est une petite roue qui marche dans une ornière circulaire disposée à cet effet.

Dans tous les cas, on voit que les *avantages des toits mobiles* sont : 1° de dispenser des couvertures en paille, que, dans le système ordinaire, il faut faire et défaire chaque année ; 2° de permettre de donner à la meule plus ou moins de hauteur ; 3° de dispenser également de l'obligation d'enlever à la fois la totalité d'une meule, et de permettre, au contraire, de n'en retirer que la portion dont on a besoin, sauf à descendre plus ou moins le comble mobile.

Ces avantages, ainsi que ceux qui peuvent résulter des châssis exhaussés dont nous avons précédemment parlé, ont été maintes fois énumérés et recommandés aux agriculteurs comme pouvant compenser, et au-delà, les pertes qu'on éprouve sur les meules et gerbiers ordinaires, par suite, soit de l'humidité du sol, soit de l'infiltration des eaux pluviales, soit, enfin, des ravages des animaux granivores. M. DE PERTHUIS même établit que, pour une ferme de 6 charrues, ces avantages pourraient s'élever par an à 1280 fr. Mais, bien que ces différens systèmes aient été essayés, et soient même encore plus ou moins employés en France, en Hollande, en Belgique, en Angleterre, en Allemagne, en Amérique, etc., il ne paraît pas que les agronomes praticiens les aient reconnus susceptibles d'être généralement adoptés. Nous ne croyons pouvoir mieux faire, à ce sujet, que de citer les propres paroles par lesquelles M. DE MOREL-VINDÉ termine le chapitre de son *Essai*, qui contient la description : 1° des *meules à terre ;* 2° de celles *dites à l'américaine,* c'est-à-dire sur châssis exhaussé ; 3° et enfin, de celles *dites à la hollandaise,* c'est-à-dire sur châssis et sous un comble mobile. « J'ai présenté (dit-il) ces 3 moyens au choix des cultivateurs ; mais, après avoir bien calculé les pertes et frais des 3 moyens, j'en suis revenu à préférer le premier (c'est-à-dire la meule sur terre), comme le plus simple et le plus facile. J'ai reconnu que les petits frais annuels de ces meules sur terre étaient moins considérables que les avances et les réparations qu'exigent les autres ; j'ai éprouvé que les inconvéniens étaient à peu près nuls, etc. »

Ne perdons pas de vue, toutefois, qu'en donnant ainsi la préférence aux simples *meules sur terre,* M. DE MOREL-VINDÉ entend que le pied en sera établi avec les précautions que nous avons précédemment indiquées d'après lui-même. Il est à présumer que, sans ces précautions, ces meules ne continueraient pas à mériter la même préférence.

IV. *Dimensions et emplacement des meules.*

Il nous reste à dire quelques mots des *dimensions qu'il convient de donner* aux meules et gerbiers en général, ainsi que des emplacemens où ils doivent être établis. — Quant aux *dimensions horizontales,* elles varient à peu près de 4 à 5 et 6 mèt. de carré ou de diamèt. et vont même, pour les meules de quelques pays, jusqu'à 6, 8 et 10 mètres de diamètre ; *la hauteur* est assez ordinairement de 5 à 6